

Image not found or type unknown



Orange et SFR assignées pour pratiques trompeuses

publié le **17/09/2010**, vu **2472 fois**, Auteur : [Franck Martin - Avocat Internet](#)

L'UFC-Que choisir se saisit du dossier relatif aux publicités faites par les opérateurs pour leurs offres dites "internet illimité".

Selon l'UFC-Que Choisir, ces deux sociétés ne sont pas totalement transparentes en mettant en avant le slogan "internet illimité" sur leurs offres alors que celles-ci ne correspondent ni à de l'internet (pas d'accès au streaming ni à la voix sur IP ...) et encore moins à de l'internet illimité (débit bridé par les opérateurs).

L'UFC-Que Choisir a donc assignées ces deux sociétés pour mettre fin selon elle aux abus constatés.